

CONSEIL PONTIFICAL
«JUSTICE ET PAIX»

Pour une réforme du système
financier et monétaire
international
dans la perspective
d'une autorité publique
à compétence universelle

Édition révisée

CITÉ DU VATICAN
2012

Préface

« La situation présente du monde exige une action d'ensemble à partir d'une claire vision de tous les aspects économiques, sociaux, culturels et spirituels. Experte en humanité, l'Église, sans prétendre aucunement s'immiscer dans la politique des États, "ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi"¹».

Avec ces mots de l'encyclique *Populorum progressio* de 1967, prophétique et toujours actuelle, le pape Paul VI traçait ainsi sans équivoque « les trajectoires » du rapport intime que l'Église entretient avec le monde. Ces trajectoires, voire ces perspectives, croisent les perspectives de ceux qui sont en dehors de l'Église, au cœur de la valeur profonde accordée à la dignité humaine et à la quête du bien commun qui toutes deux rendent les peuples responsables et libres d'agir selon leurs aspirations les plus élevées.

La crise économique et financière que traverse l'humanité invite tout le monde – les personnes et les peuples –, à faire un examen approfondi des principes et des valeurs culturelles et morales qui sous-tendent la coexistence sociale. En outre, la crise incite les agents privés et les autorités publiques compétentes au niveau national, régional et international, à entreprendre une réflexion sérieuse sur les causes et les solutions de nature politique, économique et technique.

Comme l'enseigne le pape Benoît XVI, la crise « nous oblige à reconsidérer notre itinéraire, à nous donner de nouvelles règles et à trouver de nouvelles formes d'engagement, à miser sur les expériences positives et à rejeter celles qui sont négatives. La crise devient ainsi *une occasion de discernement* et elle met en *capacité d'élaborer de nouveaux projets*. C'est dans cette optique, confiants plutôt que résignés, qu'il convient d'affronter les difficultés du moment présent²».

Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à Pittsburgh en 2009, les chefs d'État du G20 eux-mêmes ont affirmé que « La crise économique souligne la nécessité d'entrer dans une nouvelle ère d'activité économique mondiale durable reposant sur la responsabilité³».

¹ PAUL VI, Lettre encyclique *Populorum progressio*, 13.

² BENOIT XVI, Lettre encyclique *Caritas in veritate*, 21.

³ *Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet de Pittsburgh, 24-25 septembre 2009; Annexe, para. 1.*

Le Conseil Pontifical « Justice et Paix » répond maintenant à l'appel du Saint-Père tout en faisant siennes les préoccupations de tous, notamment les préoccupations de ceux qui sont les plus sévèrement touchés par la situation actuelle. En accordant tout le respect aux compétences des autorités civiles et politiques, le Conseil présente sa réflexion : *Pour une réforme des systèmes financiers et monétaires internationaux dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle.*

Nous espérons que cette réflexion sera jugée utile par les dirigeants du monde de même que par toutes les personnes de bonne volonté. Notre réflexion se veut un exercice de responsabilité non seulement envers les générations actuelles, mais surtout envers les générations futures afin que ne s'éteignent jamais l'espoir d'un avenir meilleur et la confiance dans la dignité et la capacité à faire le bien de la personne humaine.

Card. Peter K. A. Turkson

Président

+ Mario Toso

Secrétaire

Présupposition

Chaque personne et chaque communauté contribuent à promouvoir le bien commun et à en assurer la survie. Fidèles à leur vocation éthique et religieuse, les communautés de croyants devraient être les premières à s'interroger pour savoir si la famille humaine dispose des moyens pour réaliser le bien commun à l'échelle mondiale. Pour sa part, l'Église est appelée à promouvoir chez tous, sans distinction, la volonté de participer à « ce gigantesque effort par lequel les hommes, tout au long des siècles, s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, [qui] correspond au dessein de Dieu ⁴».

1. Développement économique et inégalités

Nombreuses sont les causes de la grave crise économique et financière qui secoue le monde aujourd'hui. Les opinions sur le nombre et l'importance de ces causes sont très variées. Certains soulignent d'abord et avant tout les erreurs qu'ils jugent inhérentes aux politiques économiques et financières. D'autres insistent sur les faiblesses structurelles des institutions politiques, économiques et financières. D'autres encore attribuent les causes à des fléchissements de nature éthique qui surviennent à tous les niveaux de l'économie mondiale qui est de plus en plus dominée par l'utilitarisme et le matérialisme. À toutes les étapes de l'évolution de la crise, force est de constater que des erreurs techniques se sont entremêlées avec certaines orientations éthiques.

Dans le cas des marchés de biens matériels, ce sont des facteurs naturels et la capacité productive ainsi que la main-d'œuvre sous toutes ses formes qui fixent des limites quantitatives, déterminant le rapport entre les coûts et les prix qui, dans certaines conditions, permet une répartition efficace des ressources disponibles.

Mais, dans les marchés monétaires et financiers, la dynamique est bien différente. Au cours des dernières décennies, ce sont les banques qui accordaient un crédit, ce qui permettait de générer de l'argent qui à son tour, se traduisait par une expansion supplémentaire du crédit. De sorte que le système économique a été emporté dans une spirale inflationniste qui, inévitablement, s'est butée contre la limite du risque que les institutions de crédit pouvaient supporter. Celles-ci se trouvaient alors confrontées au danger ultime de la faillite, avec des conséquences négatives pour l'ensemble du système économique et financier.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les économies nationales ont progressé, bien qu'au prix d'énormes sacrifices de la part de millions et même de milliards de personnes qui, producteurs et entrepreneurs d'une part et épargnants et consommateurs d'autre part, avaient eu confiance en un développement stable et progressif de la masse monétaire et des investissements dans la ligne des possibilités de croissance réelle de l'économie.

Depuis les années 1990, on a constaté que les revenus et les instruments de crédit à l'échelle mondiale ont connu une croissance plus rapide que l'accumulation de la valeur dans l'économie,

⁴ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 34.

même en tenant compte de l'inflation. Ceci a provoqué la formation de poches de liquidités excessives et de bulles spéculatives qui plus tard ont mené à une série de crises de solvabilité et de confiance qui se sont propagées et succédées au fil des ans.

Une première crise, attribuable à la hausse soudaine des prix du pétrole, a sévi dans les années 70 et s'est prolongée jusqu'au début de la décennie suivante. Puis, ce sont les pays en voie de développement qui ont connu toute une série de crises. Il suffit de penser à la première crise que le Mexique a traversée dans les années 80, à celles qui ont éclaté au Brésil, en Russie et en Corée, puis à nouveau au Mexique dans les années 90, de même qu'en Thaïlande et en Argentine.

La bulle spéculative dans le domaine de l'immobilier et la récente crise financière ont la même origine : le montant excessif de liquidités et une pléthore d'instruments financiers à l'échelle mondiale.

Alors que les crises dans les pays en voie de développement qui auraient pu renverser le système monétaire et financier mondial ont été contenues grâce à des interventions de la part des pays plus développés, celle qui a éclaté en 2008 était caractérisée par un facteur différent de celui qui avait été à l'origine des crises précédentes, un facteur décisif et explosif. Elle est née dans le contexte des États-Unis, l'une des zones les plus importantes pour l'économie et les finances mondiales et a eu une incidence directe sur la devise qui sert encore aujourd'hui de référence pour la très grande majorité des transactions commerciales internationales.

L'adoption d'une orientation de style libéral, réfractaire aux interventions publiques dans les marchés, s'est soldée par la faillite d'une institution internationale d'envergure, ce choix devant limiter la crise et ses conséquences. Malheureusement, ceci a entraîné un manque de confiance qui s'est répandu rapidement et un changement soudain d'attitudes. On demandait alors des interventions publiques d'envergure sous différentes formes (plus de 20% du produit intérieur brut) et ce, de façon urgente, afin de contrecarrer les effets négatifs qui auraient pu envahir l'ensemble du système financier international.

Les conséquences qu'une telle situation a eues sur l'économie réelle, qui était confrontée à de graves difficultés dans certains secteurs – notamment celui de la construction – et la communication tous azimuts de prévisions économiques pessimistes ont créé une tendance négative de la production et du commerce international. Ceci a entraîné des répercussions très graves sur l'emploi de même que d'autres effets dont la pleine mesure n'a probablement toujours pas été évaluée. Les coûts sont très élevés pour des millions de personnes dans les pays développés, mais surtout pour des milliards dans ceux en voie de développement.

Dans des pays ou des régions où les biens les plus élémentaires tels que la santé, l'alimentation et le logement sont absents, plus d'un milliard de personnes doivent survivre avec un revenu moyen inférieur à un dollar par jour.

Le bien-être économique mondial, habituellement évalué en fonction du revenu national et des niveaux du *potentiel* de production, a augmenté au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, dans une mesure et à une vitesse jamais connues auparavant dans l'histoire de l'humanité.

Cependant, les inégalités aussi ont augmenté de façon considérable au sein des différents pays et entre eux. Alors que certains pays et certaines zones économiques, les plus industrialisés et développés, ont vu s'accroître considérablement leurs revenus, d'autres ont été exclus des bienfaits de l'amélioration généralisée de l'économie et ont même vu leur situation empirer.

Après le Concile Vatican II, dans son encyclique *Populorum progressio* de 1967, le pape Paul VI avait déjà dénoncé sans équivoque et de façon prophétique les périls d'une conception libérale du développement économique, en raison des conséquences néfastes sur l'équilibre mondial et sur la paix. Le Souverain Pontife avait déclaré que la défense de la vie et la promotion de la croissance culturelle et morale des personnes et des peuples étaient des conditions incontournables pour la promotion d'un développement authentique. C'est sur de telles bases qu'il s'appuyait pour dire que le développement intégral et mondial « est le nouveau nom de la paix ⁵ ».

Quarante ans plus tard, en 2007, dans son Rapport annuel, le Fonds monétaire international reconnaissait le lien étroit entre le processus de mondialisation géré de façon inadéquate, d'une part, et les importantes inégalités dans le monde, de l'autre⁶. Aujourd'hui, les moyens de communication modernes mettent en lumière ces importantes inégalités économiques, sociales et culturelles et tous, riches et pauvres, en sont témoins, ce qui entraîne des tensions et des mouvements migratoires massifs.

Toutefois, il y a lieu de réaffirmer que le processus de mondialisation, avec ses aspects positifs, est à la base du développement important de l'économie mondiale au XX^e siècle. Il convient de rappeler qu'entre 1900 et 2000, la population mondiale a presque quadruplé tandis que la richesse à l'échelle mondiale s'est accrue de manière beaucoup plus substantielle, ce qui a entraîné une forte augmentation du revenu moyen par habitant. En même temps, toutefois, la distribution de la richesse ne s'est pas améliorée; au contraire, souvent, dans bien des cas, elle a empiré.

Qu'est-ce qui a donc pu pousser le monde à emprunter une direction aussi problématique, tant pour son économie que pour la paix?

2. Trois idéologies et le défi éthique

i) D'abord et avant tout, un **libéralisme économique** qui se moque des règles et des contrôles. Il s'agit d'une idéologie, d'une forme d'« *apriorisme* économique » qui prétend tirer de la théorie les lois de fonctionnement du marché, ces lois étant surtout des lois de développement capitaliste. Mais cette idéologie exagère certains éléments du marché et en passe d'autres sous silence ou n'en tient pas compte tout simplement. Une idéologie économique qui fixe à priori les lois du fonctionnement du marché et du développement économique sans pour autant les confronter à la réalité risque de devenir un instrument subordonné aux intérêts des pays qui jouissent concrètement d'une position avantageuse au plan économique et financier.

⁵ PAUL VI, Lettre encyclique *Populorum progressio*, 76 ss.

⁶ Cf. INTERNATIONAL MONETARY FUND, *Annual Report 2007*, p. 8 ss.

Bien qu'imparfaits, il existe déjà souvent une réglementation et des contrôles au niveau national et régional; toutefois, au niveau international, la mise en application et la consolidation de cette réglementation et de ces contrôles s'avèrent difficiles.

ii) Les inégalités et les distorsions du développement capitaliste sont souvent fondées non seulement sur l'idéologie du libéralisme économique, mais également celle de **la pensée utilitariste**, c'est-à-dire des approches théorique et pratique selon lesquelles *ce qui est utile au plan personnel mène au bien de la communauté*. Une telle maxime renferme un fond de vérité, mais on ne peut toutefois nier que ce qui est utile sur le plan individuel – même lorsque cette utilité est légitime – ne favorise pas toujours le bien commun. Dans bien des cas, il faut faire appel à un esprit de solidarité qui transcende l'utilité personnelle pour le bien de la communauté.

Dans les années 1920, certains économistes avaient prévenu qu'il ne fallait pas accorder une trop grande importance, en l'absence de réglementations et de contrôles, à des théories qui sont devenues des idéologies et des pratiques dominantes au niveau international.

Un des effets dévastateurs de ces idéologies – notamment au cours des dernières décennies du siècle passé et des premières années du nouveau siècle – a été le déclenchement de la crise dans laquelle le monde se trouve encore aujourd'hui.

Dans son encyclique sociale, le pape Benoît XVI a identifié très précisément les racines d'une crise qui n'est pas seulement de nature économique et financière mais avant tout de nature morale. En effet, comme le souligne le Souverain Pontife, pour fonctionner correctement, l'économie a besoin d'éthique ; non pas d'une éthique quelconque, mais d'une éthique axée sur la personne⁷. Il poursuit en dénonçant le rôle que jouent l'utilitarisme et l'individualisme, ainsi que les responsabilités de ceux qui ont adopté ces principes et en font la promotion en tant que paramètres pour le comportement de tous ceux – agents économiques et politiques – qui œuvrent et interagissent dans le contexte social.

iii) **La technocratie**. L'important développement économique et social du siècle dernier, qui a connu des moments de gloire mais aussi des périodes plus sombres, peut aussi être attribué en grande partie au développement technologique continu et, plus récemment, aux progrès des technologies de l'information et notamment à leur application dans le domaine de l'économie et plus particulièrement dans le monde des finances.

Pour interpréter avec lucidité la *nouvelle question sociale* actuelle, il faut cependant éviter de tomber dans le piège – lui aussi issu de l'idéologie néolibérale – d'aborder tous les problèmes à affronter comme étant exclusivement d'ordre technique. Comme tels, ils échapperaient au discernement et à une évaluation de type éthique qui s'impose de toute urgence. C'est ainsi que

⁷ Cf. BENOIT XVI, Lettre encyclique *Caritas in veritate*, 45.

l'encyclique de Benoît XVI met en garde contre les dangers de l'idéologie de la technocratie, c'est-à-dire la menace de rendre cette approche absolue, ce qui « tend à provoquer une incapacité à percevoir ce qui ne s'explique pas par la simple matière ⁸ » et à minimiser la valeur des choix concrets que fait la personne humaine qui œuvre dans le système économique et financier en la réduisant à une simple variable technique. Fermée à un « au-delà » au sens d'un quelque chose de « plus » par rapport à la technique, cette idéologie se traduit non seulement par une impossibilité de trouver les solutions adéquates aux problèmes mais elle appauvrit de plus en plus les principales victimes de la crise au plan matériel.

iv) **Le défi éthique.** Étant donné la complexité des phénomènes qui nous préoccupent, l'importance des facteurs éthiques et culturels ne peut donc pas être négligée ou sous-estimée. En fait, la crise a mis en lumière des comportements tels que l'égoïsme, la cupidité collective et l'accumulation de biens à une échelle colossale. Personne ne peut se résigner à voir l'homme vivre comme « *un loup pour l'homme* » selon le concept dont Hobbes fait état. En conscience, personne ne peut accepter que certains pays se développent au détriment d'autres pays. Si aucune solution n'est trouvée aux différentes formes d'injustice, les effets négatifs qui en découlent sur les plans social, politique et économique seront voués à engendrer un climat d'hostilité croissante, voire de violence, et iront jusqu'à miner les bases mêmes des institutions démocratiques, y compris celles qui sont considérées comme les plus solides.

Reconnaissant la primauté de l'être sur l'avoir et de l'éthique sur l'économie, les peuples de la terre devraient adopter une *éthique de la solidarité* pour insuffler une âme à leur action. Cela implique qu'ils abandonnent toute forme d'égoïsme mesquin et qu'ils fassent leur sienne la logique du bien commun mondial qui transcende les simples intérêts éphémères et restreints. En définitive, ils devraient avoir un sentiment aigu d'appartenance à la famille humaine, ce qui implique le partage de la dignité commune de tous les êtres humains : « Avant même la logique des échanges à parité et des formes de la justice qui les régissent, il y a *un certain dû à l'homme parce qu'il est homme*, en raison de son éminente dignité ⁹ ».

En 1991, après l'échec du communisme marxiste, le bienheureux Jean-Paul II avait déjà mis en garde contre le risque d'une « 'idolâtrie' du marché qui ignore l'existence des biens qui, par leur nature, ne sont et ne peuvent être de simples marchandises ¹⁰ ». Aujourd'hui, il faut écouter cette mise en garde sans plus tarder et emprunter une voie qui valorise davantage la dignité et la vocation transcendante de la personne et de la famille humaine.

3. Une autorité pour la mondialisation

Alors que nous nous apprêtons à bâtir une famille humaine plus fraternelle et plus juste et, même avant cette démarche, un nouvel humanisme ouvert à la transcendance, l'enseignement du bienheureux Jean XXIII semble venir au bon moment. Dans la Lettre encyclique prophétique

⁸ *Ibid.*, 77.

⁹ Jean Paul II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, 34.

¹⁰ *Ibid.*, 40.

Pacem in terris de 1963, il observait que le monde s'acheminait vers une plus grande unification. Il constatait alors que « Dans les conditions actuelles de la communauté humaine, l'organisation et le fonctionnement des États aussi bien que l'autorité conférée à tous les gouvernements ne permettent pas, il faut l'avouer, de promouvoir comme il faut le bien commun universel ¹¹ ». Aussi a-t-il exprimé le souhait que soit un jour créé un « organisme de caractère général, dont l'autorité vaille au plan mondial ¹² ».

Eu égard à l'unification du monde qu'a entraînée le phénomène complexe de la mondialisation et l'importance de garantir, outre les autres biens collectifs, le bienfait d'un système économique et financier mondial libre et stable qui dessert l'économie réelle, les enseignements de *Pacem in terris* semblent aujourd'hui encore plus essentiels et dignes d'une mise en œuvre urgente.

Conformément à l'esprit de *Pacem in terris*, Benoît XVI a lui aussi exprimé la nécessité de constituer une autorité politique mondiale¹³. Cette nécessité semble évidente lorsqu'on considère le fait que la série de questions qu'il faut traiter au niveau mondial devient de plus en plus longue. Il suffit de penser, par exemple, à la paix et à la sécurité; au désarmement et au contrôle des armements; à la promotion et à la protection des droits humains fondamentaux; à la gestion de l'économie et aux politiques de développement; à la gestion des flux migratoires et à la sécurité alimentaire; et à la protection de l'environnement. Dans tous ces domaines, l'interdépendance croissante entre les États et les régions du monde devient de plus en plus évidente, de même que la nécessité de trouver des réponses non seulement sectorielles et isolées mais aussi systématiques et intégrées, s'inspirant de la solidarité et de la subsidiarité et orientées vers le bien commun universel.

Comme nous le rappelle le Pape, si ce n'est pas ce chemin qui est emprunté, « le droit international, malgré les grands progrès accomplis dans divers domaines, risquerait en fait d'être conditionné par les équilibres de pouvoir entre les plus puissants ¹⁴ ».

Ainsi que nous le rappelait Jean XXIII dans *Pacem in terris*, le but de toute autorité publique est d'abord et avant tout de servir le bien commun. Elle doit donc être dotée de structures et de mécanismes adéquats et efficaces, à la hauteur de sa mission et des attentes qu'on lui impose. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de la mondialisation qui tisse encore plus étroitement les liens et la dépendance entre les personnes et les peuples mais qui est aussi témoin de l'existence de marchés monétaires et financiers à caractère principalement spéculatif qui sont nocifs pour l'économie « réelle », surtout dans le cas des pays faibles.

¹¹ JEAN XXIII, Lettre encyclique *Pacem in terris*, 135.

¹² *Ibid.* 138.

¹³ Cf. BENOÎT XVI, Lettre encyclique *Caritas in veritate*, 67.

¹⁴ *Ibidem.*

Il s'agit d'un processus complexe et délicat. Une telle autorité supranationale dans un tel contexte devrait être structurée de façon réaliste et mise en œuvre progressivement. Elle devrait favoriser l'existence de vrais systèmes monétaires et financiers efficaces ; c'est-à-dire de marchés libres et stables, soumis à un cadre juridique approprié, et dont le fonctionnement appuie le développement durable et le progrès social de tous, et qui s'inspire des valeurs de la charité et de la vérité¹⁵. Il s'agit d'une autorité d'envergure planétaire qui ne peut être imposée par la force, la coercition ou la violence mais qui doit être l'expression d'un accord libre et partagé, et le reflet des exigences permanentes et historiques du bien commun mondial. Elle devrait naître d'un processus de maturation progressive des consciences et des libertés ainsi que de la prise de conscience de responsabilités toujours croissantes. C'est pourquoi la confiance réciproque, l'autonomie et la participation ne doivent pas être négligées comme s'il s'agissait d'éléments superflus. Le consentement doit impliquer un nombre toujours plus grand de pays qui adhèrent avec conviction, par un dialogue sincère qui ne marginalise pas les opinions minoritaires mais les met plutôt en valeur. L'autorité mondiale devrait donc impliquer tous les peuples dans une collaboration à laquelle ils sont appelés à contribuer en y apportant le patrimoine de leurs vertus et de leurs civilisations.

La mise en place d'une autorité politique mondiale devrait être précédée d'une phase préliminaire de consultation dont émergera une institution *légitimée* qui pourra servir de guide efficace et permettra en même temps à chaque pays d'exprimer et de poursuivre son bien propre. L'exercice d'une telle autorité consacrée au bien de tous et de chacun sera obligatoirement *super partes*, ou impartial, c'est-à-dire au-dessus de toute vision partielle et de tout bien particulier, en vue de la réalisation du bien commun. Ses décisions ne devront pas être le résultat de la toute-puissance que les pays plus développés exercent sur les pays plus faibles. Elles devront, au contraire, être prises dans l'intérêt de tous et pas seulement à l'avantage de certains groupes, que ceux-ci soient formés de *lobbies* privés ou de gouvernements nationaux.

Par ailleurs, une institution supranationale, expression d'une « communauté des nations », ne pourra pas exister longtemps si, sur le plan des cultures, des ressources matérielles et immatérielles, et des conditions historiques et géographiques, les différences entre les pays ne sont pas reconnues et pleinement respectées. L'absence d'un consensus des convictions, alimenté par une communion morale sans relâche de la part de la communauté mondiale, affaiblirait l'efficacité d'une telle autorité.

Ce qui est valable au niveau national l'est aussi au niveau mondial. L'individu n'est pas fait pour servir l'autorité inconditionnellement. Il revient plutôt à l'autorité d'être au service de l'individu, en accord avec la valeur prééminente de la dignité humaine. Dans la même veine, les gouvernements ne doivent pas servir l'autorité mondiale inconditionnellement. C'est plutôt celle-ci qui doit se mettre au service des différents pays membres, selon le principe de subsidiarité. Elle peut le faire notamment en créant les conditions socio-économiques, politiques et juridiques indispensables à l'existence de marchés réellement efficaces justement parce qu'ils ne sont pas surprotégés par des politiques nationales paternalistes ni affaiblis par des déficits systématiques des

¹⁵ *Ibid.*

finances publiques et des produits nationaux bruts. De telles politiques et des déficits de ce genre empêchent en réalité les marchés de fonctionner sur la scène mondiale comme des institutions ouvertes et concurrentielles.

Dans la tradition du *Magistère* de l'Église, reprise avec force par Benoît XVI¹⁶, le principe de subsidiarité doit régir les relations entre l'État et les communautés locales et entre les institutions publiques et les institutions privées, y compris les institutions monétaires et financières. À un niveau supérieur, et dans la même veine, le même principe devrait régir les relations entre une éventuelle future autorité publique mondiale et les institutions régionales et nationales. Un tel principe assure à la fois la légitimité démocratique mais aussi l'efficacité de la prise de décisions de la part des décideurs. Il permet de respecter la liberté des personnes, individuellement et dans les communautés, et en même temps de les responsabiliser quant aux objectifs et aux devoirs qui leur reviennent.

Selon la logique de la subsidiarité, l'autorité supérieure offre son *subsidium*, c'est-à-dire son aide, *seulement lorsque* la personne et les acteurs sociaux et financiers sont intrinsèquement déficients sur le plan de la capacité ou ne parviennent pas à réaliser eux-mêmes ce qui leur est demandé¹⁷. C'est grâce au principe de solidarité qu'un rapport durable et fécond se bâtirait entre la société civile planétaire et une autorité publique mondiale, alors que les États, les corps intermédiaires, les différentes institutions – y compris les institutions économiques et financières – et les citoyens prennent leurs décisions en vue du bien commun mondial qui transcende le bien national.

On lit dans *Caritas in veritate* : « la 'gouvernance' de la mondialisation doit être de nature *subsidaire*, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux¹⁸ ». C'est ainsi seulement que la menace de l'isolement bureaucratique d'une autorité centrale peut être évitée, isolement qui risquerait de la délégitimer en la détachant de façon importante des réalités qui sous-tendent son existence, et qui pourrait l'amener à céder facilement aux tentations paternalistes, technocratiques ou hégémoniques.

Il reste toutefois un long chemin à parcourir avant d'arriver à la formation d'une telle autorité publique à compétence universelle. La logique voudrait que le processus de réforme se déroule en ayant comme référence l'Organisation des Nations Unies en raison de la dimension mondiale de ses responsabilités, de sa capacité à réunir les nations de la terre, et de la diversité de ses tâches et de celles de ses organismes spécialisées. Le fruit de ces réformes devrait être une plus grande capacité à adopter des politiques et à faire des choix qui sont contraignants parce qu'orientés vers la réalisation du bien commun au niveau local, régional et mondial. Parmi les politiques à adopter,

¹⁶ Cf. *ib.*, 57, 67.

¹⁷ *Ibid.*, 57.

¹⁸ *Ibid.*

celles qui portent sur la justice sociale mondiale semblent les plus urgentes : les politiques financières et monétaires qui ne nuiront pas aux pays les plus faibles¹⁹ ; et les politiques qui visent à mettre en place des marchés libres et stables et à assurer une juste distribution de la richesse mondiale, qui pourraient elles aussi être issues de formes inédites de solidarité budgétaire mondiale (voir ci-dessous).

En vue de la création future d'une autorité politique mondiale, il est impossible de dissocier les questions de *gouvernance* (c'est-à-dire, un système de simple coordination horizontale sans une autorité supérieure *super partes*) de celles d'un *gouvernement hiérarchique* (c'est-à-dire, un système qui, en plus d'assurer une coordination horizontale, constitue une autorité supérieure *super partes*) qui soit fonctionnel et proportionnel au développement progressif d'une société politique mondiale. La constitution d'une autorité politique mondiale ne peut être réalisée en l'absence d'un multilatéralisme fonctionnel, non seulement au niveau diplomatique mais aussi et surtout dans le cadre de programmes pour le développement durable et pour la paix. Il est impossible de parvenir à la mise en place d'un gouvernement mondial sans reconnaître d'abord l'expression politique des interdépendances et des coopérations préexistantes.

4. Vers une réforme du système financier et monétaire international qui réponde aux besoins de tous les peuples

En matière économique et financière, les difficultés les plus importantes proviennent de l'absence d'un ensemble efficace de structures capables d'assurer non seulement un système de *gouvernance*, mais aussi un système de *gouvernement* pour l'économie et pour les finances internationales.

Que dire sur ce projet ? Quelles initiatives pourraient être entreprises concrètement ?

À l'égard de l'actuel système économique et financier mondial, il y a lieu de souligner deux facteurs déterminants. Le premier est la diminution progressive de l'efficacité des institutions de Bretton Woods à partir du début des années soixante-dix. Notamment, le Fonds monétaire international a perdu une composante qui est essentielle à la stabilité des finances mondiales, soit la réglementation de la masse monétaire et la surveillance du risque de crédit que le système assume. En d'autres termes, la stabilité du système monétaire mondial n'est plus un « bien public universel » de son ressort.

Le second facteur est la nécessité de créer un *corpus* minimum partagé de règles pour gérer le marché financier mondial, qui a connu une croissance beaucoup plus rapide que celle de l'économie réelle. Cette croissance inégale et rapide est le résultat, d'une part de l'abrogation généralisée des contrôles sur les mouvements de capitaux et la tendance à la déréglementation des activités bancaires et financières, et d'autre part des progrès de la technologie financière, attribuable en grande partie aux technologies de l'information.

¹⁹ Cf. CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 70.

Sur le plan structurel, dans la dernière partie du siècle dernier, les activités monétaires et financières à l'échelle mondiale se sont développées beaucoup plus rapidement que la production de biens et de services. Dans un tel contexte, la qualité du crédit a eu tendance à diminuer à un tel point que les institutions de crédit s'exposaient à un risque plus grand que celui qu'elles pouvaient raisonnablement soutenir. Il suffit de regarder le sort que les petites et les grandes institutions de crédit ont connu durant les crises qui ont éclaté dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix, et enfin lors de la crise de 2008.

Toujours dans la dernière partie du XX^e siècle, il y avait une tendance croissante à définir les orientations stratégiques en matière de politique économique et financière en fonction de '*clubs*' et de regroupements plus ou moins grands de pays plus développés. Sans vouloir nier les aspects positifs d'une telle approche, il est impossible de passer sous silence le fait qu'elle ne semblait pas respecter pleinement le principe de la représentativité, notamment dans le cas des pays moins développés ou émergents.

Le besoin de porter attention à la voix d'un plus grand nombre de pays a conduit à l'élargissement des groupes appropriés : par exemple, l'ère du G7 a précédé celle du G20. Voilà une évolution positive car il est devenu ainsi possible de permettre à des pays en voie de développement et à des pays émergents à plus forte population de contribuer à définir les orientations de l'économie et des finances mondiales.

Dans le cadre du G20, il est donc possible de mûrir des orientations concrètes qui, si elles sont élaborées à bon escient dans des centres techniques appropriés, pourront orienter les organisations compétentes au niveau national et régional en vue de la consolidation des institutions existantes et de la création de nouvelles institutions qui disposent des instruments appropriés et efficaces au niveau international.

Dans leur Déclaration finale de Pittsburgh en 2009, les chefs d'État du G20 ont eux-mêmes affirmé : « La crise économique souligne la nécessité d'entrer dans une nouvelle ère d'activité économique mondiale durable reposant sur la responsabilité ». En plus des mesures de nature technique et à court terme pour affronter la crise et laisser place à *une nouvelle ère de la responsabilité*, les chefs d'État ont proposé « de réformer l'architecture mondiale pour répondre aux besoins du XXI^e siècle » et par la suite « de lancer un cadre qui définisse les politiques et la manière dont nous agissons ensemble pour parvenir à une croissance mondiale forte, durable et équilibrée ²⁰ ».

Il y a donc lieu de lancer un processus de réflexion et de réformes qui permettra d'explorer des voies créatives et réalistes pour tirer profit des aspects positifs des forums qui existent déjà.

Une attention précise devrait être accordée à la réforme du système monétaire international, et plus particulièrement à l'engagement nécessaire pour créer une forme de contrôle monétaire

²⁰ *Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet de Pittsburgh, 24-25 septembre 2009; cf. Annexe, para. 1; Préambule, n^{os} 18, 13.*

mondial, un instrument déjà implicite dans les statuts du Fonds monétaire international. Il est clair que cela équivaut, dans une certaine mesure, à ouvrir le débat sur les systèmes d'échange existants afin de trouver des moyens efficaces de coordination et de supervision. Ce processus doit aussi inclure les pays émergents et en voie de développement afin qu'ils puissent contribuer à définir les étapes d'une adaptation progressive des instruments existants.

On voit en fait se dessiner la nécessité de créer un organisme qui exercerait les fonctions d'une sorte de « banque centrale mondiale » qui contrôle le flux et le système des échanges monétaires, à la manière des banques centrales nationales. Il faut redécouvrir la logique sous-jacente de paix, de coordination et de perspective commune qui avait mené aux Accords de Bretton Woods, afin de fournir des réponses adéquates aux questions actuelles. Au niveau régional, un tel processus pourrait être mis en œuvre en renforçant les institutions existantes, par exemple la Banque centrale européenne. Toutefois, une telle démarche nécessiterait non seulement une réflexion sur le plan économique et financier, mais aussi et avant tout sur le plan politique dans le but de constituer l'ensemble des institutions publiques qui garantiront l'unité et la cohérence des décisions collectives.

Ces mesures devraient être perçues comme étant quelques-uns des premiers pas vers la création d'une autorité publique à compétence universelle, comme une première étape dans un effort plus étendu de la communauté mondiale pour orienter ses institutions vers la réalisation du bien commun. D'autres étapes devront suivre au cours desquelles les dynamiques que nous connaissons déjà pourraient devenir plus prononcées, mais elles pourraient aussi s'accompagner de changements qu'il serait inutile de prévoir aujourd'hui.

Dans un tel processus, il est nécessaire de restaurer la primauté du spirituel et de l'éthique et, avec elles, celle de la politique – responsable du bien commun – sur l'économie et la finance. L'économie et les finances doivent être ramenées dans les limites de leur vocation et de leur fonction réelles, y compris leur fonction sociale, eu égard à leurs évidentes responsabilités envers la société – par exemple, alimenter des marchés et des institutions financières qui soient véritablement au service de la personne, qui répondent aux besoins du bien commun et de la fraternité universelle. Manifestement, cette vocation, cette fonction n'a rien à voir avec cet économisme simpliste et superficiel pour lequel la seule valeur sociale se réduit à la réussite dans le monde des affaires et dans les marchés.

À partir d'une telle approche éthique, il apparaît utile de réfléchir, par exemple, sur les éléments suivants :

a) des mesures de *taxation des transactions financières*, avec des taux justes modulés en fonction de la complexité des opérations, surtout celles effectuées dans le marché « secondaire ». Une telle taxation serait très utile pour promouvoir le développement et la durabilité à l'échelle mondiale selon les principes de justice sociale et de solidarité. Elle pourrait en outre contribuer à la constitution d'un fonds de réserve mondial destiné à soutenir les économies des pays touchés par une crise, ainsi qu'à restaurer leurs systèmes monétaire et financier ;

b) des formes de *refinancement* des banques à l'aide de fonds publics, sous condition de comportements « vertueux » qui visent à développer l'économie « réelle » ;

c) la définition de deux sphères d'activité du crédit ordinaire et des *services bancaires d'investissement*. Une telle distinction permettrait une gestion plus efficace des « marchés-fantôme » qui sont soustraits à tout contrôle et toute limite.

Un sain réalisme devrait prévoir du temps pour arriver à des consensus très larges, mais le bien commun universel et ses exigences inéluctables restent toujours présents à l'horizon. De surcroît, il est souhaitable que ceux qui, dans les universités et autres institutions qui sont appelés à former les dirigeants de demain se consacrent ardemment à les préparer à être responsables pour discerner et servir le bien public mondial dans un monde en constante mutation. Il est nécessaire de combler l'écart entre la formation éthique et l'apprentissage technique, en soulignant de façon particulière la synergie constante qui existe entre la pratique concrète (*praxis*) et le désir illimité de se réaliser (*poiësis*).

Un effort identique est exigé de tous ceux qui sont susceptibles d'éclairer l'opinion publique mondiale afin de l'aider à affronter ce monde nouveau, non plus dans l'angoisse, mais dans l'espérance et la solidarité.

Conclusions

Compte tenu des incertitudes actuelles, dans une société capable de mobiliser d'importants moyens mais où la réflexion sur le plan culturel et moral reste insuffisante à l'égard de leur utilisation en vue d'atteindre des objectifs appropriés, nous sommes fortement encouragés à ne pas capituler. Nous sommes surtout invités à bâtir un avenir qui aura un sens pour les générations futures. Il ne faut pas craindre de proposer de nouvelles idées, même si elles peuvent déstabiliser les équilibres de forces préexistantes qui asservissent les plus faibles. Elles sont la graine qui, mise en terre, germera et ne tardera pas à porter ses fruits.

Comme Benoît XVI nous exhorte à le faire, il est urgent de trouver des agents à tous les niveaux – social, politique, économique, professionnel – mus par le courage de servir et de promouvoir le bien commun grâce à une vie de droiture²¹. Eux seuls réussiront à vivre et à voir au-delà des apparences et percevront le fossé entre la réalité existante et les possibilités à explorer.

Paul VI a souligné la force révolutionnaire de l'« imagination prospective » capable de percevoir dans le présent les possibilités qui y sont inscrites et d'orienter les peuples vers un avenir nouveau²². En libérant leur imagination, les personnes humaines libèrent leur existence. Il est

²¹ BENOIT XVI, Lettre encyclique *Caritas in veritate*, 71.

²² Cf. PAUL VI, Lettre apostolique *Octogesima adveniens*, 37.

possible, grâce à un engagement de l'imagination *communautaire*, de transformer non seulement les institutions mais aussi les styles de vie et de promouvoir un avenir meilleur pour tous les peuples.

Au fil du temps, les États modernes sont devenus des entités structurées qui ont renforcé leur souveraineté à l'intérieur de leur propre territoire. Mais les conditions sociales, culturelles et politiques se sont transformées progressivement. L'interdépendance entre ces États s'est accrue – de sorte qu'il est devenu naturel de penser à une communauté internationale intégrée et de plus en plus régie par un système partagé – mais une *forme de nationalisme encore pire* persiste, selon laquelle l'État estime pouvoir réaliser le bien de ses citoyens de façon autarcique.

Aujourd'hui, tout cela semble surréaliste et anachronique. Toutes les nations, petites ou grandes, de même que leurs gouvernements sont appelés à aller au-delà de cet « état de nature » qui perpétuerait la lutte entre les États. Malgré certains de ses aspects négatifs, la mondialisation tisse des liens plus étroits entre les peuples et les incite à s'orienter vers une nouvelle « primauté du droit » au niveau supranational, renforcée par une collaboration plus intense et plus féconde. En adoptant une dynamique analogue à celle qui, dans le passé, a mis fin à la lutte « anarchique » entre les clans et les royaumes rivaux pour la constitution d'États nationaux, l'humanité doit aujourd'hui s'engager résolument à passer des luttes archaïques entre les entités nationales à un nouveau modèle de société internationale davantage unie, polyarchique, et respectueuse de l'identité de chaque peuple, dans le cadre de la richesse variée d'une seule humanité. Un tel virage, qui en est déjà à ses premiers balbutiements, permettrait d'assurer aux citoyens de tous les pays – quelle que soit leur superficie ou leur puissance – la paix et la sécurité, le développement, et l'accès à des marchés libres, stables et transparents. Selon l'avertissement de Jean-Paul II, « De même qu'à l'intérieur des États est finalement venu le temps où le système de la vengeance privée et des représailles a été remplacé par l'autorité de la loi, de même il est maintenant urgent qu'un semblable progrès soit réalisé dans la communauté internationale ²³ ».

Le temps est venu de concevoir des institutions ayant une compétence universelle, étant donné que les biens essentiels partagés par toute la famille humaine sont mis en danger, des biens que les États individuellement sont incapables de promouvoir et de protéger par eux-mêmes.

Les conditions actuelles permettent d'aller au-delà de l'ordre international « westphalien », selon lequel les États ressentent le besoin de collaborer mais ne saisissent pas l'occasion d'intégrer leurs souverainetés respectives pour le bien commun des peuples.

Il revient aux générations actuelles de reconnaître et d'accepter en toute conscience cette nouvelle dynamique mondiale en vue de la réalisation d'un bien commun universel. Certes, cette transformation s'effectuera au prix d'un transfert, graduel et équilibré, d'une part des pouvoirs de chaque pays vers une autorité mondiale et des autorités régionales. Un tel transfert s'impose puisqu'à présent, le dynamisme de la société humaine et de l'économie ainsi que les progrès de la technologie transcendent les frontières qui se trouvent en fait déjà grandement érodées dans un monde globalisé.

²³ JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, 52.

La naissance d'une nouvelle société et la construction de nouvelles institutions ayant une vocation et une compétence universelles sont une prérogative et un devoir pour tous, sans distinction aucune. C'est le bien commun et l'avenir même de l'humanité qui sont en jeu.

Dans ce contexte, chaque chrétien est spécialement appelé par l'Esprit à s'engager, de façon décisive et généreuse, afin que les nombreuses dynamiques à l'œuvre s'orientent vers des perspectives de la fraternité et du bien commun. Une tâche colossale est à entreprendre en vue du développement intégral des peuples et de chaque personne. Comme l'affirmaient les Pères du Concile Vatican II, il s'agit d'une mission à la fois sociale et spirituelle, qui a « beaucoup d'importance pour le Royaume de Dieu, dans la mesure où (elle) peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine ²⁴ ».

Dans un monde très rapidement globalisé, une autorité mondiale devient le seul horizon qui soit compatible avec les nouvelles réalités de notre époque et avec les besoins de l'humanité. Toutefois, il ne faut pas oublier que, du fait de la nature des blessures humaines, cela ne se fera pas sans angoisse ni sans souffrance.

Dans le récit de la Tour de Babel (*Genèse* 11, 1-9), la Bible nous met en garde sur la façon dont la « diversité » des peuples peut se transformer en un vecteur d'égoïsme et un instrument de division. Dans l'humanité, il existe un risque très réel que les peuples finissent par ne pas se comprendre et que les diversités culturelles provoquent des oppositions irrémédiables. Le symbole de la Tour de Babel nous prévient aussi qu'il faut bien se garder d'une « unité » qui n'est que superficielle, et qui est un terrain où l'égoïsme et les divisions persistent du fait que les bases de la société sont instables. Dans les deux cas, Babel est l'image de ce que les peuples et les individus peuvent devenir lorsqu'ils ne reconnaissent pas leur dignité transcendante intrinsèque et leur fraternité.

L'esprit de Babel est l'antithèse de l'Esprit de Pentecôte (*Actes* 2, 1-12), du dessein de Dieu pour toute l'humanité, c'est-à-dire, l'unité dans la vérité. Seul un esprit de concorde qui surmonte les divisions et les conflits, permettra à l'humanité d'être véritablement une seule famille et de concevoir un monde nouveau grâce à la création d'une autorité publique mondiale au service du bien commun.

²⁴ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 39.

Sommaire

<i>Préface</i>	
<i>Présupposition</i>	
1. Développement économique et inégalités.	
2. Trois idéologies et le défi éthique.....	
3. Une autorité pour la mondialisation	
4. Vers une réforme du système financier et monétaire international apte à satisfaire aux besoins de tous les peuples.....	
Conclusions	